

Analyse du rapport de Benjamin Stora par Jean-Jacques Jordi, historien, docteur en histoire, spécialiste de l'histoire de l'Algérie française.

J'ai lu plusieurs fois ce rapport, sans doute parce que j'en attendais beaucoup. Et au final je suis resté sur ma faim. A une première partie générale sur l'état d'esprit de ce rapport, les grandes lignes d'explicitation de ce qu'est un travail de mémoire et de réconciliation, succède une série de préconisations relativement décevantes. Comme si la réconciliation n'était pas à chercher avec l'Algérie mais avec les mémoires qui s'affrontent sur le seul sol français. Avouons que l'entreprise relevait plus du funambulisme que de la recherche historique. Disons-le d'emblée, la science historique n'est pas une opinion.

Effectivement l'Algérie d'aujourd'hui ou à tout le moins le gouvernement algérien semble absent du rapport sauf à deux reprises où Benjamin Stora souligne l'accord préalable des autorités algériennes ou un « reste encore à discuter ». Concrètement, il faut être funambule car l'on connaît la position officielle du gouvernement algérien concernant les Archives, les faits d'histoire, le jonglage sur le nombre de morts, les dénis en tous points... et par la suite, on comprend que les mots excuses, repentance, réparation financière et crime contre l'humanité arrivent dans les discours algériens. Il s'agit là de postures sans doute mais sans possibilité de réconciliation. Pour se réconcilier, il faut être au moins deux et chacun doit être capable d'avancer vers l'autre. Or, l'Algérie s'est muée depuis longtemps en statue du Commandeur avec soit les bras croisés (fermés à toute initiative), soit avec un doigt accusateur et vengeur. Aujourd'hui, le gouvernement algérien souffle le chaud et le froid en espérant rejouer les Accords d'Evian non respectés soixante années après. De son côté, la France avec le président Chirac a tenté une réconciliation qui n'a reçu aucun véritable écho en Algérie. Et les différents présidents français ont eux-aussi tenté cette réconciliation, en vain. Il était donc normal et logique que le Président Macron essaie lui-aussi. Mais à chaque fois, la repentance, l'accusation de génocidaires, les excuses officielles de la France et une réparation financière évaluée on ne sait comment à 100 milliards sont pour les gouvernements algériens un préalable avant toute discussion (comme le Sahara lors des discussions d'Evian). On comprend alors que la marge de manoeuvre de Benjamin Stora ait été des plus étroites et que ses préconisations embrassent un champ large, de la restitution d'un canon à une panthéonisation (pourquoi le choix de Gisèle Halimi dans ce rapport concernant la réconciliation entre la France et l'Algérie, j'y reviendrai) en passant par la restitution des archives ou les échanges culturels (qui existent déjà depuis fort longtemps).

Comme j'ai pu le voir dans les premières critiques de ce rapport, Benjamin Stora peine à nommer cette guerre qui est plus une guerre d'indépendance qu'une guerre de décolonisation, davantage une guerre en Algérie qu'une guerre d'Algérie. Et pourtant ce fut bien une guerre qui fut juridiquement admise par la Cour d'Appel de Montpellier du 20 novembre 1959, et même une guerre civile dit l'arrêt. Du coup, on comprend mieux que le mot « Evénements » ait été (avant le coup diplomatique du GPRA sur l'internationalisation de la guerre en 1960) commode pour le gouvernement français comme pour ses adversaires. Pour ce dernier, les événements et les opérations de pacification sont une affaire franco-française dans laquelle l'ONU ne saurait intervenir. Pour les avocats qui défendaient les membres du FLN, il était aussi préférable que cette guerre n'en fût pas une.

Ensuite le rapport reprend à son compte, omet ou n'est pas précis sur quelques points importants : L'historien ne peut pas être d'accord avec l'opinion d'Emmanuel Alcaraz (note 1, page 19) qui dénonce les propos de ceux qui « pointent les atrocités commises des deux côtés, cherchant un équilibre qui méconnaît les causes fondamentales de la lutte contre les dénis de droits, la dépossession et la répression continue. Mais, à chaque fois, ils cherchent à mettre en avant la responsabilité du FLN et à minorer celle de la France coloniale ». Il ne s'agit pas de mettre à dos les violences commises par les deux camps mais juste reconnaître que ces violences ont existé. Je ne dis pas qu'elles se valent mais juste qu'elles ont existé. Emmanuel Alcaraz se trompe car il n'y a pas

de violences excusables et d'autres inexcusables. En tout cas ce n'est pas le rôle et le travail de l'historien. Le regard critique est essentiel.

Quant aux juifs, on peut mettre dos à dos ceux engagés pour l'indépendance et ceux qui s'engagent dans l'OAS. Cependant, il y eut davantage de juifs dans l'OAS qu'il n'y en eut dans les rangs du FLN. Même si la très grande partie d'entre eux, très français, restaient bouleversés par cette guerre, les archives montrent bien que les juifs ont été des cibles du FLN dès 1956 ! Il faudra bien, à un moment donné, faire la part des discours tenus par les uns et les autres et la réalité. Ce n'est pas la vérité que doit chercher l'historien mais la véracité et cela est plus difficile.

Sur les préconisations, mon questionnement révèle une incompréhension de celles-ci qui sont pour le moins décousues et qui ne sont pas à même de favoriser une quelconque réconciliation, moins encore un apaisement.

Pourquoi Gisèle Halimi ? Au demeurant excellente avocate et pionnière de la cause féministe ? Elle est née en Tunisie et s'il faut la reconnaître, ce n'est pas au titre de l'avocature et de défenseure de membres du FLN (il y a bien d'autres avocats qui ont assumé leur mission de défendre leurs clients) mais de son combat pour le droit des femmes. De ce fait, que vient-elle faire dans ce rapport ? Ne faut-il pas lui préférer William Lévy, secrétaire de la fédération SFIO d'Alger assassiné par l'OAS et dont le fils avait été assassiné peu de temps avant par le FLN ? Et on ne serait pas en peine de trouver d'autres personnes.

Pourquoi vouloir faire reconnaître Emilie Busquant (épouse de Messali Hadj) par la France Elle n'a pas connu la guerre d'Algérie puisqu'elle est morte en 1953. Le fait qu'elle ait « confectionné » le drapeau algérien entre 1934 (Stora) et 1937 (Yahia) suffit-il à ce que la France lui rende hommage alors que l'Algérie ne l'a pas reconnu comme militante de la cause nationale pour l'indépendance de l'Algérie ? Il y a tant de femmes que la France devrait reconnaître : celles qui composaient les EMSI (les équipes médicales), Mademoiselle Nafissa Sid Cara, professeur de lettres, députée d'Alger et membre du gouvernement Debré jusqu'en 1962, par exemple... et quid du Bachaga Boualem, du médecin Abdelkader Barakrok, de Chérif Sid Cara (frère aîné de Nafissa), député et secrétaire d'Etat de la République Française.

Pourquoi les époux Chaulet alors qu'ils ont pris la nationalité algérienne, sont reconnus comme moudjahids et honorés par l'Algérie (la clinique des Grands brûlés d'Alger porte leurs deux noms) ? Pourquoi ne pas leur préférer les époux Vallat, elle institutrice, lui directeur d'école assassinés par le FLN ? Ils ne sont ni colons, ni militaires et sont morts pour la France.

Pourquoi la France devrait reconnaître l'assassinat de Maître Ali Boumendjel (reconnu lui-aussi en Algérie comme martyr) plus que d'autres commis à la même époque ? Ne revient-il pas à la France de reconnaître en premier les siens avant de reconnaître ses adversaires ?

La seule question à se poser est la suivante : peut-on être héros et martyr algérien (y avoir sa place, sa rue à Alger ou ailleurs) et héros français ? Non bien évidemment. Dans tous les pays du monde, tous ceux, Français, qui auraient pris faits et cause pour l'Algérie indépendante en aidant le FLN auraient été considérés comme traîtres. Cela n'est pas le cas en France. Et pourtant, face au Manifeste des 121 de septembre 1960 intitulé *Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie*, à l'initiative de Dionys Mascolo et de Maurice Blanchot (au passé d'extrême droite, antisémite et vichyste), signé par Sartre et par tous ceux qui soutiennent le réseau Jeanson, un autre manifeste, le *Manifeste des intellectuels français pour la résistance à l'abandon*, paru en octobre 1960, dénonce l'appui que certains Français apportent au FLN, les traitant de « professeurs de la trahison ». Celles et ceux qui signent ce manifeste sont plus nombreux et portent des noms prestigieux : Jules Romains, André-François Poncet, Daniel Halévy, François Bluche, Guy Fourquin

Roland Mousnier, Pierre Chaunu, Yvonne Vernière, Jacques Heurgon, Charles Picard, Antoine Blondin, Roland Dorgelès, Marie-Madelien Fourcade, Suzanne Labin, le colonel Rémy, Pierre Grosclaude...Nombre d'entre eux sont de grands résistants. Que dit ce Manifeste : « Considérant que l'action de la France consiste, en fait comme en principe, à sauvegarder en Algérie les libertés - et à y protéger la totalité de la population, qu'elle soit de souche française, européenne, arabe, kabyle ou juive, contre l'installation par la terreur d'un régime de dictature, prodigue en persécutions, spoliations et vengeances de tous ordres dont le monde actuel ne nous offre ailleurs que trop d'exemples ». De ce fait, la proposition d'un colloque international dédié au refus de la guerre d'Algérie est un choix idéologique et presque contrefactuel. D'un autre côté, les Intellectuels et la Guerre d'Algérie, cela s'est déjà fait...

Pourquoi considérer le 17 octobre 1961 comme date officielle à commémorer ? Que les historiens étudient cette manifestation, cela va de soi. Je peux juste m'étonner qu'on l'on préfère les approximations du livre du journaliste Einaudi aux éléments sérieux de celui de l'Historien Brunet ! Qu'on en fasse une commémoration « nationale », cela dépasse l'entendement à moins de donner des gages au FLN. Ou alors, dans ces conditions, comment ne pas accepter une commémoration nationale pour le 26 mars, une autre pour le 5 juillet, et personne ne devrait porter atteinte aux plaques et stèles érigées pour l'OAS ! Rappelons que jusqu'au 18 mars 1962 le FLN est considéré comme un mouvement terroriste par le gouvernement français ! Cette préconisation est de nature à souffler davantage sur les braises que d'apporter là-aussi un apaisement. Les mémoires ne sont pas l'histoire.

Sur les Disparus, là-aussi, il y a un manque de discernement historique : le rapport parle de dizaines de milliers de disparus algériens (d'où ce chiffre vient-il?) mais omet le chiffre pourtant bien connu maintenant des 1700 disparus européens, des 5 à 600 militaires français disparus, inscrits d'ailleurs sur le Mémorial du quai Branly. Dans le même état d'esprit, si les disparus d'Oran sont évoqués, rien n'est dit sur ceux d'Alger pourtant en nombre plus important ! Et, à ma connaissance, ni Raphaëlle Branche, ni Sylvie Thénaut, ni Trémor Quémeneur ne parlent des disparus européens alors que ces historiennes et historien sont cités dans le rapport sur ce sujet. En revanche, un travail sur la localisation des sépultures des « disparus » est à faire. Sera t-il rendu possible par l'Algérie ? J'en doute fort. Enfin, il y a sous la direction des Archives de France (dont le Service des Archives du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le SHD) et l'ONACVG une commission qui a travaillé sur l'élaboration d'un guide sur les Disparus en Algérie qu'ils soient le fait de l'armée française, du FLN et de l'ALN. Préconiser une recherche qui existe déjà est problématique.

Sur les archives, véritable serpent de mer agité par l'Algérie, il faut dire la réalité : nous savons très bien que la rétrocession des archives serait une catastrophe pour la recherche, car, d'une part, l'Algérie n'a pas les moyens humains et financiers de les accueillir (dixit Fouad Soufi lui-même lors de la journée consacrée au Guide sur les Disparus du 4 décembre 2020) et d'autre part, avouons que si les gouvernements algériens ont demandé ces archives c'est pour que les historiens français ne puissent pas y trouver des éléments compromettant la doxa algérienne.

Je trouve très étonnant que certains historiens français montent au créneau concernant l'instruction générale interministérielle 1300 (alors que nous pouvons demander des dérogations qui sont presque toujours accordées) et ne voient pas que le départ de ces mêmes archives (de souveraineté) vers l'Algérie serait une véritable catastrophe pour la recherche historique ! Françoise Durand-Evrard, qui a été la directrice des ANOM (puisque ce sont ces archives qui sont visées) l'a très clairement écrit sur sa page « facebook ». D'ailleurs, elle précise que ni Benjamin Stora, ni Abdelmajid Chikhi ne sont des conservateurs du patrimoine.

Bien sûr, des pas ont été accomplis en France depuis 1999 par leurs Présidents de la République. Quels sont les pas accomplis par les gouvernants algériens ? Une réconciliation suppose que l'on soit au moins deux et qu'on soit disposé à avancer l'un vers l'autre. Je crains que cela ne soit pas le

cas et qu'une nouvelle fois, nous sommes aveuglés par notre seul désir de réconciliation. Au début des années 2000, l'Algérie demandait des dizaines de milliards d'euros, aujourd'hui c'est 100 milliards, demain, 200 milliards ? On ne peut plus considérer que la France est encore coupable et surtout comptable de la situation de l'Algérie d'aujourd'hui. Ne faut-il pas interroger les 60 années de démagogie, de dictature, de compromissions et d'enrichissements personnels des dirigeants algériens ?

La préconisation « Alliance et vérité » calquée sur le modèle sud-africain reste une belle initiative mais elle est inadéquate pour l'Algérie pour deux raisons principales : en Afrique du Sud, les européens sont restés (n'ont pas été chassés de leur terre natale) et où se trouve un Nelson Mandela en Algérie ? Et si cette « commission » Alliance et vérité existait, pourrait-on alors poser la question aux Algériens : Qu'avez-vous fait de ce que nous vous avons laissé ? Certes, la réponse de l'Algérie sera que la France a tout détruit et qu'elle doit réparer. Or, nous savons très bien pour peu que l'on soit honnête que les accusations de l'Algérie sont erronées.

Il convient aussi de réaliser un travail sur les essais nucléaires au Sahara. Nous avons les éléments en France pour le faire.

Donner à des rues, places et autres boulevards des noms de personnes issues de l'immigration et de l'outre-mer, de médecins, enseignants artistes d'origine européenne, pourquoi pas mais lesquels ? Ceux qui sont déjà inscrits sur le monument aux martyrs d'Alger ne peuvent pas légitimement trouver leur place en France. Pour la France, Moïse Abouklker, José Aboulker, Roger Carcassone, quant aux médecins il n'en manque pas tout au long des XIXème et XXème siècles (les frères Sergent, les professeurs Alcantara, Bruch, Patin Trollier, Sédillot, Trollard, Texier... Mohamed Seghir Benlarbey (premier médecin « algérien » à soutenir sa thèse en 1884 en Algérie car le premier médecin fut Mohamed Nekkache en 1880 mais à la Faculté de médecine de Paris), Trabut, Lagrot, Goïnard, Pelissier, Porot... le jeune docteur Jean Massonat tué le 26 mars dans la tuerie de la rue d'Isly alors qu'il portait secours à des blessés, et j'en oublie.

Concernant les ex-supplétifs et Harkis, le rapport les met dans une portion congrue : il aurait fallu dire que si la France les a abandonnés, c'est bien l'Algérie indépendante qui les a massacrés ! Il faudrait donc faciliter les déplacements des harkis et de leurs enfants en Algérie mais cela reste à voir avec les autorités algériennes ! Cela n'est pas possible : il faut que la France reste sur ses positions sinon cela sera perçu comme une action à sens unique et de fait vouée à l'échec. Sans doute, la proposition de plaques sur des camps d'internement ou de regroupement est louable mais pour la Larzac et Saint-Maurice l'Ardoise, oui. Pourquoi ceux du Thol ou de Vadenay ? Rappelons toutefois qu'existe déjà le Mémorial de Rivesaltes qui fait un excellent travail. D'autre part, à l'initiative d'associations de harkis ou de l'ONACVG, des plaques ont été posées sur les lieux des camps, des hameaux forestiers. Pourquoi ne pas proposer un guide de recherches sur les harkis piloté par la Direction des Archives de France ?

Quant à « l'OFAJ » (Office franco-algérien de la jeunesse) calqué sur le modèle de l'OFAJ (Office franco-allemand de la jeunesse), cette proposition me semble contrefactuel et passéiste. L'OFAJ « allemand » a été créé en 1963 et il se trouvait des jeunes gens de moins de 20 ans qui avaient connu la seconde guerre mondiale. Créé en 1970, l'OFAJ « Algérien » aurait pu marcher mais aujourd'hui, il faut être naïf pour le croire.

Une « édition franco-algérienne », cela doit être de l'ordre du privé car sinon qui déciderait qu'un livre sera publié et un autre non, et idem pour les traductions

Réactiver le projet du Musée de Montpellier abandonné il y a plusieurs années, cela n'est jamais une bonne idée car ce sera du « réchauffé ».

L'idée générale que je retiens est que ce rapport (qui reprend beaucoup de choses publiées par

Benjamin Stora les années précédentes) n'est pas à même d'apporter une quelconque réconciliation ni avec l'Algérie, ni avec les « communautés » étant en France, chacune portant une mémoire spécifique, pour autant que cette dernière affirmation soit vraie, ce dont je doute. Laissons donc travailler les historiens et non les « mémoriens ».

Jean-Jacques Jordi

Marseille-Périgueux (23-28 janvier 2021)